

26 mai 2016

Définition de travail non contraignante de l'antisémitisme selon l'IHRA

Adopté par la plénière de l'IHRA à Bucarest

Dans l'esprit de la Déclaration de Stockholm qui stipule : « L'humanité étant encore marquée par l'antisémitisme et la xénophobie, la communauté internationale a la responsabilité solennelle de combattre ces maux », le comité sur l'antisémitisme et le négationnisme de l'Holocauste a convoqué la plénière de l'IHRA à Budapest en 2015 pour adopter la définition de travail suivante de l'antisémitisme.

Le 26 mai 2016, l'Assemblée plénière de Bucarest a décidé de :

Adoptez la définition de travail non contraignante suivante de antisémitisme:

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée par la haine envers les Juifs. Rhétorique et physique
Les manifestations d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non juifs et/ou leurs biens, contre la communauté juive institutions et lieux de culte.

Pour guider l'IHRA dans ses travaux, les exemples suivants peuvent servir d'illustrations :

Les manifestations peuvent inclure le ciblage de l'État d'Israël, perçu comme une collectivité juive. Cependant, toute critique d'Israël, comme celles adressées à tout autre pays, ne saurait être qualifiée d'antisémite. L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de conspirer pour nuire à l'humanité et sert souvent à les tenir responsables des maux qui s'abattent sur nous. Il s'exprime par la parole, l'écrit, les images et les actes, et recourt à des stéréotypes sinistres et à des traits de caractère négatifs.

Les exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, le lieu de travail et la sphère religieuse pourraient, compte tenu du contexte général, inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Inciter, aider ou justifier le meurtre ou les violences contre les Juifs au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion.
- Faire des allégations mensongères, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs en tant que tels ou sur le pouvoir des Juifs en tant que collectif — comme notamment, mais pas exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou des Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociales.
- Accuser les Juifs, en tant que peuple, d'être responsables de méfaits réels ou imaginaires commis par une seule personne ou un seul groupe juif, ou même d'actes commis par des non-Juifs.
- Nier le fait, l'ampleur, les mécanismes (par exemple les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif aux mains de l'Allemagne nationale-socialiste et de ses partisans et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste).
- Accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'État, d'avoir inventé ou exagéré l'Holocauste.
- Accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux envers Israël ou envers les prétendues priorités de Les Juifs du monde entier, plutôt que les intérêts de leurs propres nations.
- Nier au peuple juif son droit à l'autodétermination, par exemple en prétendant que L'existence d'un État d'Israël est une entreprise raciste.
- Appliquer deux poids, deux mesures en exigeant de lui un comportement qui n'est ni attendu ni exigé de toute autre nation démocratique.
- Utiliser les symboles et les images associés à l'antisémitisme classique (par exemple, des affirmations de (Juifs tuant Jésus ou accusation de meurtre rituel) pour caractériser Israël ou les Israéliens.
- Établir des comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis.
- Tenir les Juifs collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Les actes antisémites sont criminels lorsqu'ils sont définis comme tels par la loi (par exemple, le négationnisme de l'Holocauste ou la distribution de documents antisémites dans certains pays).

Les actes criminels sont antisémites lorsque les cibles des attaques, qu'il s'agisse de personnes ou de biens – tels que des bâtiments, des écoles, des lieux de culte et des cimetières – sont choisies parce qu'elles sont, ou sont perçues comme étant, juives ou liées aux Juifs.

La discrimination antisémite consiste à refuser aux Juifs les opportunités ou les services accessibles aux autres et est illégale dans de nombreux pays.